



la procédure.

Soutien aux rescapés : entre satisfaction et méprise

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

TROIS mois après le drame du bateau Esther Miracle survenu le 9 mars 2023, le souvenir de cette tragédie est toujours présent dans les esprits des victimes.

Dans un élan de solidarité nationale, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, avait décidé du soutien et de l'accompagnement aussi bien des familles endeuillées que des survivants du naufrage du ferry. Aussi, pour les derniers cités, au nombre de 124 au total, l'octroi d'une somme de 372 millions FCFA avait été décidé par le numéro un gabonais. Certains, tant bien que mal, ont pu se réorganiser avec ce peu. Même s'il y en a qui ont fait les frais de l'hostilité de leurs familles.

Et ce, après avoir refusé, à juste titre, le partage de leur argent avec des parents devenus un peu trop regardants sur cette manne allouée à titre symbolique.

Si la majorité des bénéficiaires est passée à la caisse, deux rescapés sur les 28 enregistrés à Port-Gentil ne sont toujours pas rentrés en possession de leurs primes d'assistance. Il s'agit d'un adulte et d'un mineur respectivement identifiés comme Wilfried Axède Okwale Obiant et Élit Nzaou Obiete.

Une situation incompréhensible d'autant que les bénéficiaires auraient toute la paperasse nécessaire permettant d'avoir accès à leur dû. Jusqu'ici, "nous n'avons aucun retour de la part du Trésor", confie une source proche du collectif des rescapés établis dans le chef-lieu de la province de l'Ogoué-Maritime.



Photo: HNM

Un instantané de la rencontre entre les rescapés et les parents des victimes du naufrage du Esther Miracle.

Marine marchande : l'inéluctable réforme

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

P ARMI les sanctions administratives prises par les pouvoirs publics au lendemain du drame du navire Esther Miracle, il y a en bonne place la décapitation de la Marine marchande.

D'ailleurs, aucun directeur général n'a été nommé, depuis la suspension de Fidèle Angoue Mba et son adjoint, Ibrahim Okanga Souna, actuellement poursuivis par la Justice (lire ci-dessus). Une posture attentiste des décideurs, sans doute liée à la nécessité d'une profonde réforme au sein de

cette entité. En effet, les aspirations de l'exécutif de remettre le secteur rigoureusement à plat expliqueraient la nomination au poste de ministre des Transports du général à la retraite Roger Bibaye Itandas. Aussi, revient-il à l'homme connu pour sa rigueur à la tâche de réglementer les opérations de transport et de garantir la sécurité et l'efficacité des réseaux de transport.

Mais pour bien conduire la réforme au sein de la Marine marchande, il va falloir que la tutelle se dote d'un manuel de procédure encadrant le fonctionnement de cette institution administrative. D'autant que l'absence de cet instrument tech-

nique ouvre la voie à plusieurs irrégularités fonctionnelles dans certaines entités agissant le plus souvent en marge et en tout état de méconnaissance des procédures.

Au nombre des chantiers prioritaires recensés, Roger Bibaye Itandas va devoir veiller au retour des audits de sûreté maritime pour les navires et les installations maritimes ; à la reprise de la prestation de serment des agents de la Marine marchande ; à la révision de la procédure liée à la délivrance des documents administratifs et à un état des lieux du dispositif existant au niveau de la signalisation pour prévenir d'éventuels évènements

de type Esther Miracle. En sus de procéder impérativement à la réorganisation des services de la Marine marchande ; l'état des lieux des conventions liant le centre des gens de la mer au domaine maritime ; la révision du parc auto et nautique de la Marine marchande ; l'établissement d'un fichier des marins en activité sur le territoire national (étrangers et locaux), etc.

Le nouveau patron des Transports a dans sa ligne de mire une vingtaine d'objectifs pour mener à bon port le bateau de la Marine marchande. Vu l'étendue du chantier, on se demande bien s'il va y arriver.

